



BOWLING CLUB SPORTIF D'ANECY
DOUBLE HANDICAP 11 et 12 mars 2023
Lieu : IBOWLING CHAMBERY

ARTICLE 1 : REGLEMENT

Ce tournoi homologué par la F.F.B.S.Q est ouvert à tous les licenciés en règle avec la Fédération. Cette compétition est ouverte **aux 42 premières équipes inscrites**.
Le port du maillot ou de la chemise du club est obligatoire. Règlement fédéral en vigueur.

ARTICLE 2 : HANDICAP

Handicap retenu selon le listing officiel en vigueur et les directives de la circulaire 2022-2023 des compétitions homologuées.

Si moins de 24 lignes (Scores cumulés) 189 de moyenne (21) hommes et 174 (31) dames.
1^{ère} année n'apparaissant pas au listing de référence ou apparaissant avec moins de 24 lignes, leur moyenne sera de 150 (49) pour les hommes et 135 (59) pour les dames.
Pour les licenciés en possession d'une attestation, la moyenne figurant sur celle-ci sera retenue.

ARTICLE 3 : QUALIFICATIONS

Chaque équipe effectuera **8 lignes** en 2 séries de 4 lignes, avec décalage après la 1^{ère} série.
A l'issue des éliminatoires, les 12 meilleures doublettes joueront la finale. Les finalistes conserveront pour la finale la moitié du total quilles + handicap obtenu lors de la phase qualificative. En cas d'égalité les équipes seront d'abord départagées par la meilleure dernière ligne handicap compris.

ARTICLE 4 : FINALE

La finale se jouera en 2 poules de 6 équipes. La poule **A** sera constituée des équipes classées **1,3,5,7,9 et 11**. La poule **B** sera constituée des équipes classées **2,4,6,8,10 et 12**.

Les rencontres dans chaque poule se feront selon la formule Petersen. Une bonification de 40 quilles sera attribuée par match gagné, 20 quilles par match nul et 0 quille par match perdu.

A l'issue de cette Petersen nous effectuerons un classement par poule de 6 et les équipes disputeront un match de position selon la formule suivante :

1^{er} poule A contre 1^{er} poule B ; 2^{ème} poule A contre 2^{ème} poule B etc ...

Le classement final sera fait après le match de position selon la formule suivante :

Vainqueur du match des 1^{er} = **1^{er}** ; perdant du match = **2^{ème}** etc ...

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Les droits d' engagements sont de **2*58 soit 116 €** par équipe. Seront considérés comme fermes les engagements confirmés (chèque à l'ordre du BCS + Composition de l'équipe + n° de téléphone de contact + horaire choisi). Pas de paiement en CB le jour de la compétition.

En cas de forfait (inférieur à 5 j avant la date de la finale), les droits d'engagement resteront acquis aux organisateurs. Les engagements ne seront encaissés qu'après le tournoi.

Les inscriptions sont à adresser à : **KERRIEN Yves 122, impasse des Ceps Bromines 74330 SILLINGY.**

Tél : 06.22.57.88.12 email : yves.kerrien@wanadoo.fr

ARTICLE 6 : ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve si le nombre d'équipes inscrites est inférieur à 36 à la date limite d'inscription du 6 mars 2023, et se chargent de prévenir dans cette hypothèse les équipes engagées.

ARTICLE 7 : HORAIRES

SAMEDI 11 MARS	8H30-12H00	12 équipes Tour A
	13H00-16H30	12 équipes Tour B
DIMANCHE 12 MARS	8H30-12H00	18 équipes Tour C
	Reconditionnement des pistes avant chaque tour	
	13H00-16H30	Finale Petersen + match de position
	16H30	Remise des prix

ARTICLE 8 : BUDGET PREVISIONNEL

RECETTES		DEPENSES	
Engagements (42 x 116 €)	4872,00	Lignages (816 x 3,40 €)	2774,40
Sponsor (CLUB)	356,20	Organisation	503,80
		Arbitrage	90,00
		Indemnités de déplacement	1860,00
Total	5228,20 €	Total	5228,20€

ARTICLE 9 : RECOMPENSES

1 ^{ère} Doublette	250 € + Trophée	7 ^{ème} Doublette	130 €
2 ^{ème} Doublette	220 € + Trophée	8 ^{ème} Doublette	120 €
3 ^{ème} Doublette	200 € + Trophée	9 ^{ème} Doublette	110€
4 ^{ème} Doublette	170 €	10 ^{ème} Doublette	100€
5 ^{ème} Doublette	150 €	11 ^{ème} Doublette	90€
6 ^{ème} Doublette	140 €	12 ^{ème} Doublette	80€
Meilleure ligne handicap Hommes 50€			
Meilleure ligne handicap Dames 50€			